



Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

GE

NOTIFICATION POUR COMMINATION DE FAILLITE

1. Débitrice: **SANIPOINT SA** soit pour elle : M. LOPES DE OLIVEIRA Daniel, admin., Ch. J.-Ph.-De-Sauvage 37, 1219 Vernier
2. Commandement de payer N°: 15 169406 P
3. Créancier: EOS Suisse SA, Flughafenstrasse 90, 8302 Kloten
4. Remarques: Créance : Selon commination de faillite
Capital : 1) CHF 1967.75 avec intérêts à 5% dès le 03.08.2014
2) CHF 285.00
Cause de l'obligation : 1) *90'336'798* FACTURE(S) RELATIVE(S-) AU COMPTE NO. 613990 CESSION DE - DHL LOGISTICS (SCHWEIZ) AG DIVISION FREIGHT 4002 BASEL
2) DOMMAGES-INTERETS DE RETARD SELON ART.103 106 CO

En application de l'art.66 al.4 ch.2 LP, la notification se fait par publication lorsque: le débiteur se soustrait obstinément à la notification.

N'ayant pas obtempéré au commandement de payer, le débiteur est menacé de faillite par le créancier si les créances ci-après ainsi que les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les vingt jours dès la notification du présent acte. Si le débiteur estime ne pas être sujet à la poursuite par voie de faillite, il peut, dans les dix jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte auprès de la Commission de Surveillance de l'Office des poursuites. Le débiteur a d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.

Office des poursuites Genève
1211 Genève 8

03779207

